

Compte-rendu CFDT-UFETAM

au COSUI n°6 du 22 septembre 2026 du

Plan de Prévention Ministériel Renforcé (PPMR) pour les interventions sous circulation des agents des DIR

Sécurité des agents des DIR

La réunion s'est tenue en format hybride, avec une nouvelle fois des difficultés techniques récurrentes en visioconférence. Elles ont empêché trois représentants **CFDT** à distance, Benjamin JACQUES, Christian JACOB et Christophe BELIN, d'intervenir oralement.

En salle, la **CFDT** était représentée par Joëlle MARTICHOUX et Cédric MALLARTE.

La déclaration liminaire **CFDT** a été présentée et est jointe à ce compte rendu. À noter également que le diaporama présenté par l'administration était plus complet que celui transmis en amont aux organisations syndicales.

Les chocs psychologiques !

Une question que la CFDT porte depuis deux ans

La **CFDT** porte depuis deux ans la similitude avec les interventions des pompiers concernant les chocs psychologiques. La question des agents témoins d'événements graves, en plus de ceux qui en sont victimes, peut prendre les mêmes dimensions et doit donc être prise en compte.

Accidentalité !

La CFDT demande que l'on regarde toute l'intervention

Concernant l'observatoire de l'accidentalité des agents des DIR, la **CFDT** a demandé des précisions sur les limites de l'observatoire et sur la connaissance réelle de l'accidentalité des agents. Le site intranet présente les données de l'accidentalité des agents des DIR.

[<https://securite-agent.metier.e2.rie.gouv.fr/>]

La **CFDT** demande notamment que la **zone d'intervention soit précisée**, en particulier les limites lors des phases de pose et de dépose des balisages, mais également lors des phases d'approche. Un point a également donné lieu à un débat avec l'administration : le « trajet » pour aller sur intervention est bien un accident de service, mais il n'est pas compté dans cet observatoire.

Pour la **CFDT**, cette question est importante si l'on veut avoir une connaissance réelle de l'accidentalité des agents.

Expérimentations matérielles

Des solutions qui doivent répondre aux réalités du terrain

Plusieurs expérimentations matérielles ont été présentées.

Balisage automatisé : distributeurs de cônes du ministère et Markway

L'administration a présenté et comparé les deux dispositifs. La **CFDT** a notamment interrogé la possibilité d'installer le **Markway sur un PL à berce**. Les CEI sont déjà dimensionnés en PL pour l'hiver et posent moins de cônes en été : cette solution pourrait donc être cohérente.

La **CFDT** s'interroge aussi sur l'absence de matériels spécialisés par métier, par exemple un **fourgon baliseur sans FLU si le CEI est suffisamment doté de fourgon FLU (demande de stock récurrente et validée par le ministre!)**. Cela pose également la question du manque de moyens d'investissement. Nous avons également demandé si une étude sur l'**exosquelette** était prévue, celui-ci pouvant être utile pour les deux matériels.

FLR 90

L'administration propose cette expérimentation comme nouvelle action PPMR. Expérimentation faite en 2019 !

La **CFDT** a rappelé que les agents avaient demandé le **maintien du B21 pendant les phases de pose et de dépose**. Elle fait remarquer les lacunes dans la présentation de ce projet vieux de plus de sept ans.

FLR fusibles (FLRd)

L'administration a présenté l'expérimentation dans la seule DIR CE.

La **CFDT** a relevé plusieurs points.

D'abord, une remarque de forme : la photo présentée montre une FLR sans véhicule tracteur. Nous avons également demandé que l'on utilise le terme « **voie de droite** » **plutôt que « voie lente** », cette dernière appellation renvoyant aux voies spécialisées.

Sur le fond, la **CFDT** signale que le système est décalable une fois le véhicule stationné. Nous avons connaissance des mêmes réserves historiques sur ce dispositif, mais nous avons surtout relevé l'absence de références aux autres utilisations de ces remorques, ailleurs et par le passé. Les réticences d'usages (masque de la circulation) peuvent être solutionnées techniquement. Mais pour cela il faut **un véritable travail d'échange avec les agents**.

Balises lumineuses

L'administration a présenté un projet d'utilisation des balises lumineuses sur le biseau, en remplacement des signaux existants réglementaires (Rampes lumineuse).

La **CFDT** a rappelé l'usage envisagé et souhaité par les agents que nous avons écoutés : **des situations d'urgence uniquement, et pas sur des chantiers planifiés**. La raison est notamment que les dispositifs utilisés sur les chantiers programmés ne sont pas rapidement et facilement déployables. Nous avons également constaté que les forces de l'ordre et le SDIS utilisent déjà ce matériel.

Nous avons donc posé la question, volontairement avec un peu d'ironie : **faudra-t-il que les agents demandent à nos partenaires d'enlever ces dispositifs lorsqu'ils interviennent ?**

Doctrine

Il faut maintenant que les choses avancent concrètement

Protocoles Inter-Services (PIS)

L'administration évoque la mise en place d'un groupe de travail national et rappelle l'importance de ces dispositifs.

La **CFDT** propose de s'inspirer de l'obligation réglementaire des exercices annuels des SCA et des tunnels pour faire avancer concrètement les protocoles. Si c'est bien aux préfectures de faire avancer ces dossiers, les DIR, héritières des DDE, se doivent également d'être **motrices sur ce sujet dans leurs zones de compétence**.

Nouvelles règles du Code de la Route

L'administration évoque la demande et les travaux engagés avec le ministère de l'Intérieur pour abaisser les vitesses sur les zones d'intervention. Elle indique que cette obligation doit s'accompagner d'un contrôle sanction possible. La question de l'équipement des gestionnaires en ce sens a donc été posée.

La **CFDT** porte également d'autres modifications possibles, notamment **l'introduction du couloir de sécurité et l'autorisation des feux bleus de pénétration pour les agents en intervention**. Pour rappel, lors d'un précédent COSUI, alors que les autres organisations majoritaires souhaitent la suspension du corridor de sécurité, la **CFDT** souhaite au contraire que son application soit **élargie aux agents intervenants**, en plus des seuls véhicules, ce qui impose un comportement des usagers selon le code de la route.

Volume 6 - Mode d'exploitation

Un bon travail, mais quelle utilisation sur le terrain ?

L'administration a présenté une proposition visant à prendre en compte la sécurité des agents dans les choix de mode d'exploitation. Cette proposition est issue d'un groupe de travail pluridisciplinaire. Les logigrammes de choix s'appliquent à tout maître d'œuvre. Mais le représentant de l'administration confirme qu'ils s'appliquent plutôt aux travaux complexes qu'à un usage opérationnel au quotidien : courant versus non courant ?

La **CFDT** reconnaît la qualité du travail fourni. Mais nous avons également exprimé une crainte : celle d'une **utilisation limitée sur le terrain**, comme cela peut être le cas pour d'autres documents doctrinaux. Nous avons également soulevé le décalage entre les critères d'exposition théoriques et la réalité du terrain.

Quelques exemples ont été rappelés :

Les basculements sont souvent calés sur une demi-journée pour des raisons de gêne aux usagers. Une intervention U1 sur PL en panne peut être menée sans DAST, alors que celui-ci est imposé, et cela au-delà de deux heures en travaux programmés !

La **CFDT** a également signalé que le **Volume 2, publié en août 2026**, davantage utilisé par les services, a été produit sans participation des agents.

Zones d'Ombres (ZO) : attention aux interprétations

L'administration a présenté les résultats du cahier des charges développé par les DIRNO et DIRCE.

La **CFDT** a relevé avec satisfaction la mention par le représentant de l'administration de **l'AK14 sur fourgon et non AK5 sur VL** : il s'agit d'une avancée notable. **Surtout si elle est suivie sur le terrain de consignes en ce sens !** Nous avons demandé la transmission du cahier des charges aux représentants syndicaux. La **CFDT** a également alerté sur l'intégration du **masquage partiel dans la doctrine**. Il existe un risque que certains gestionnaires s'en saisissent pour justifier le maintien d'une flèche lumineuse (FLU ou FLR) partiellement masquée.

L'administration précise que le cahier des charges, transmis mi-juillet aux DIR, avait déjà été transmis aux syndicats lors d'un précédent COSUI.

Les problèmes de visioconférence doivent cesser !

La **CFDT** a insisté une nouvelle fois : les problèmes de visioconférence sont **systématiques et non spécifiques à ce GT**. Ils empêchent régulièrement des représentants syndicaux de participer normalement aux échanges. Cette situation n'est pas acceptable lorsqu'il s'agit de réunions portant sur la sécurité des agents. Nous avons également suggéré des ordres du jour moins chargés. **Quatre heures sans interruption**, cela ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions.

Le prochain COSUI, prévu mi-novembre en période électorale, n'est pas confirmé à ce stade, dans l'attente du retour des organisations syndicales.

Les représentants **CFDT**